



FICHE SIGNALÉTIQUE

Weiman Glass Cleaner

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Weiman Glass Cleaner
Numéro de produit: 10C
Usage du produit : Nettoyant.
Fabricant/fournisseur : Weiman Products, LLC
755 Tristate Parkway
Gurnee, IL
60031
Numéro de téléphone : 1-800-837-8140
Numéro de téléphone d'urgence : 1-800-535-5053
Date de la préparation : Décembre 12, 2012

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES

ATTENTION

PEUT IRRITER LES YEUX. PEUT IRRITER LA PEAU. CONTENU SOUS PRESSION. CE CONTENANT PEUT EXPLOSER S'IL EST CHAUFFÉ.

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour plus d'information.

Voies d'exposition : Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Yeux : Peut irriter les yeux.

Peau : Peut irriter la peau.

Ingestion : Ne constitue pas une voie d'exposition probable.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Effets chroniques : Le contact répété ou prolongé avec la peau pourrait l'assécher et causer de l'irritation.

Signes et symptômes : Les symptômes peuvent inclure un inconfort, malaise ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.

Conditions médicales aggravées en cas d'exposition : Asthme. Allergies.

Organes cibles : La peau, les yeux, l'appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires.

Effets potentiels sur l'environnement : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro CAS	Pd. %
Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle	111-76-2	1 - 5
Éthanol	64-17-5	1 - 5
Butane	106-97-8	1 - 5
Propane	74-98-6	1 - 5



FICHE SIGNALÉTIQUE

Weiman Glass Cleaner

Section 4 : PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.

Inhalation : En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, appliquer un masque à oxygène.

Ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Avis aux médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Ininflammable d'après les critères du SIMDUT.

Produits extincteurs :

Moyens d'extinction appropriés : Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Pas disponible.

Produits de combustion : Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Données sur l'explosibilité :

Sensibilité aux chocs : Pas disponible.

Sensibilité aux décharges électro-statiques : Pas disponible.

Protection pour les pompiers : Les contenants pourraient exploser s'ils sont chauffés. Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éliminer toute source d'ignition. Les cylindres rompus peuvent être propulsés à distance.

Précautions environnementales : De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, les égouts, les fossés et les cours d'eau. Pour empêcher une contamination de l'environnement, réduire au minimum la consommation d'eau.

Méthodes de contention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Laisser le gaz (non nocif) se dissiper dans l'atmosphère.

Autre information : Pas disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Weiman Glass Cleaner

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Stockage :

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Ne pas conserver à des températures dépassant 49 °C / 120 °F.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition

Ingrédient	Limites d'exposition ACGIH-TLV
Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle	20 ppm
Éthanol	1000 ppm
Butane	1000 ppm
Propane	1000 ppm

Mesures d'ingénierie : Aérer/ventiler les lieux pour garder l'expositions aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

Protection individuelle :

Protection pour les yeux et le visage : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations sur l'hygiène générale : À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Transparente.
Couleur :	Incolore.
Odeur :	Fraîche.
Seuil de l'odeur :	Pas disponible.
État physique :	Gaz/Liquide Pressurisé.
pH:	9.5-10.5
Viscosité :	Pas disponible.
Point de congélation :	Pas disponible.
Point d'ébullition :	Pas disponible.
Point d'éclair :	Pas disponible.
Taux d'évaporation :	Pas disponible.
Seuil minimal d'inflammabilité :	Pas disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Weiman Glass Cleaner

Seuil maximal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	Pas disponible.
Densité de vapeur :	Pas disponible.
Poids spécifique :	0.99
Solubilité dans l'eau :	Pas disponible.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	Pas disponible.
COV, Pd. % :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'entreposage. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser s'il est chauffé. Ne pas perforer. Ne pas brûler. Conserver dans un endroit frais.

Conditions de réactivité : Chaleur. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants.

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

Analyse des ingrédients

Ingrédient	DL50 (orale)	CL50
Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle	470 mg/kg, rat	450 ppm 4hr, rat; 2.21 mg/L 4hr, rat
Éthanol	7060 mg/kg, rat	124.7 mg/L 4hr, rat
Butane	Pas disponible.	658 mg/L 4hr, rat
Propane	Pas disponible.	658 mg/L 4hr, rat

Yeux : Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort, malaise ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes.

Peau : Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des œdèmes, une délipidation, des dessèchements et gerçure de la peau.

Ingestion : Ne constitue pas une voie d'exposition probable.

Inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

Organes cibles : Pas disponible.

Effets chroniques : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Cancérogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Weiman Glass Cleaner

Ingrédient

Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle
Éthanol
Butane
Propane

Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes. *

G-A3, I-3
G-A3, I-1 (dans les boissons alcoolisées)
Non listé.
Non listé.

* Voir la section 15 pour plus d'information.

Mutagénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Effets sur la reproduction : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Effets développementaux :

Tératogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Embryotoxicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Sensibilisation des voies respiratoires : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Sensibilisation de la peau : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT.

Matières toxicologiquement synergiques : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation / accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination des résidus :

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Appellation réglementaire en vertu du TMD

UN1950; Aérosols, non inflammables; Classe 2.2

Quantité limitée (\leq 1L)

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations fédérales

Canada : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Inventaires du monde

Ingrédient

Éther d'éthylèneglycol et de monobutyle
Éthanol
Butane
Propane

Canada LIS/LES

LIS
LIS
LIS
LIS



FICHE SIGNALÉTIQUE

Weiman Glass Cleaner

HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Risque Physique - 0 EPP - B

NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie:

Santé - 1 Inflammabilité - 1 Réactivité - 0

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

Classification du SIMDUT :

- Catégorie A - Gaz comprimés
- Catégorie D2B - Irritation de la peau ou des yeux

Symboles de SIMDUT :



AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

- ACGIH (G)** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.
A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.
A2 - Présumé carcinogène à l'homme.
A3 - Carcinogène animal.
A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.
A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.
- IARC (I)** Centre International de Recherche sur le Cancer.
1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.
2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.
2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.
3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.
4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.
- NTP (N)** Programme de toxicologie national.
1 - Connu être carcinogène.
2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il peut ne pas être valide pour ce matériel si il est employé en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

Date d'échéance : Décembre 12, 2015

Numéro de version : 4.1

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
Téléphone: (519) 488-5126
www.nexreg.com